

Nouvelles DE Point Lepreau

DECEMBRE 2021

BULLETIN POUR
LA COMMUNAUTÉ

LES AUDIENCES SUR LA DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE PERMIS POUR LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE POINT LEPREAU SONT PRÉVUES POUR 2022

**LE PERMIS D'EXPLOITATION D'ÉNERGIE
NOUVEAU-BRUNSWICK ARRIVE À ÉCHÉANCE
L'AN PROCHAIN, ET SON RENOUVELLEMENT
IMPLIQUE UN EXAMEN PAR LA COMMISSION
CANADIENNE DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE.**

La surveillance par la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), l'organisme indépendant de réglementation de la sûreté nucléaire, figure parmi les nombreuses exigences en matière de sûreté imposées à la centrale nucléaire de Point Lepreau (CNPL).

LA SÛRETÉ AVANT TOUT

Notre priorité absolue est notre engagement à assurer la sûreté du public, de nos employées et de l'environnement.

ÉNERGIE PROPRE

La centrale de Point Lepreau joue un rôle clé en fournissant à ses clients une électricité propre et fiable qui contribue à réduire les effets des changements climatiques

ENVIRONNEMENT

Nous travaillons à la protection de notre habitat naturel avec les Premières Nations, les communautés locales et environnementales pour la protection, la préservation et la durabilité des terres et de l'eau.

GAGNER LA CONFIANCE

L'équipe de Point Lepreau s'engage à établir un dialogue avec toutes les collectivités, les titulaires de droits, les parties prenantes et les personnes qui s'intéressent à la centrale nucléaire et à ses activités. Nous sommes toujours disponibles pour répondre à vos questions.

BÂTIR L'AVENIR ENSEMBLE

Grâce à des partenariats, nous renforçons le bien-être économique, social et environnemental des habitant(e)s et de la région.



Énergie NB Power

Outre la surveillance permanente assurée par le bureau de la CCSN établi sur le site de Point Lepreau et les exigences concernant la production de rapports réguliers, un processus d'autorisation pluriannuel est également en vigueur. La durée du permis dépend de plusieurs facteurs, notamment la demande de permis présentée par la centrale, les données communiquées au sujet de ses projets d'exploitation au cours de la période visée par le permis et les autres possibilités de surveillance qui se présenteront au cours de cette période.

LES AUDIENCES SUR LA DEMANDE DE RENOUELEMENT DE PERMIS POUR POINT LEPREAU SONT PRÉVUES POUR 2022

La CNPL a déposé une demande de permis pour une durée de 25 ans. Quelle que soit la durée du permis, la direction de la centrale rend continuellement compte des progrès accomplis dans le respect des engagements et des activités de la centrale. Chaque année, la CCSN présente également un examen complet et un rapport public sur le rendement de la centrale dans plusieurs domaines.

Les préparatifs sont en cours pour la tenue de deux audiences publiques organisées par la CCSN:

LA PREMIÈRE PARTIE de l'audience est actuellement prévue pour le 26 janvier 2022.

LA DEUXIÈME PARTIE de l'audience est actuellement prévue pour les 11 et 12 mai 2022. Au cours de la deuxième partie, les intervenants inscrits à l'audience auront l'occasion de faire des présentations aux membres de la commission du CCSN.

La CCSN procédera à l'examen et à l'évaluation de la demande de permis pour s'assurer que les mesures de sûreté répondent aux exigences réglementaires et que les mesures et les équipements de sécurité nécessaires sont bien en place pour garantir la protection des employés, du public et de l'environnement.

La décision finale de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) sera rendue d'ici le 30 juin 2022.

Dans le cadre de l'examen pour la délivrance d'un permis, la CCSN évalue tous les aspects du rendement, de l'exploitation et de la sûreté de la centrale, notamment :

- la préparation aux situations d'urgence
- les informations relatives aux examens de la sûreté
- gestion de l'environnement
- la conformité et l'autorisation en vertu de la Loi sur les pêches
- les divulgations publiques des titulaires de permis
- les rapports réglementaires

Dans ces domaines, les évaluations, la surveillance et les rapports d'Énergie NB et du personnel de la CCSN se déroulent de façon continue tout au long de la période d'autorisation.

La demande de permis est accessible au public sur le site Web d'Énergie NB.

SAVIEZ-VOUS QUE... *En service depuis 1983, la centrale de Point Lepreau a fait l'objet d'une remise à neuf en 2012 afin de prolonger sa durée d'exploitation de 25 à 30 ans. Point Lepreau compte un réacteur nucléaire, un CANDU-6 de 660 MW à la charge de base.*

WEBINAIRE

LE 14 DÉCEMBRE 2021
(DE 13 H À 14 H HNA)

Nous vous invitons à participer à une séance d'information virtuelle où vous pourrez obtenir des renseignements sur les activités de la centrale nucléaire de Point Lepreau et la demande de renouvellement du permis d'exploitation. Vous pourrez également en apprendre davantage sur l'engagement de la centrale nucléaire de Point Lepreau en matière de sécurité, d'environnement et de communauté. Énergie NB organise une séance d'information virtuelle le 14 décembre 2021 de 13 h à 14 h, heure normale de l'Atlantique.

Les membres du public doivent s'inscrire à l'avance.

<https://www.nbpower.com/fr/about-us/regulatory/nuclear/licence-renewal-2022/>

Pour de plus amples renseignements sur le processus de renouvellement de permis de la centrale, veuillez contacter : Kathleen Duguay, chef des Affaires communautaires et du Protocole réglementaire nucléaire : 506 659-6433 ou KDuguay@energienb.com.



LE PROCESSUS DE DÉLIVRANCE DE PERMIS

Prochaines dates clés du processus de renouvellement du permis de la CCSN :

- le 26 janvier 2022 – Partie 1 de l'audience publique sur le renouvellement du permis (Ottawa, Ontario)
- le 11 et 12 mai 2022 – Partie 2 de l'audience publique sur le renouvellement du permis (Saint John, N.-B.)
- le 30 juin 2022 – Expiration du permis d'exploitation actuel de Point Lepreau, d'une durée de cinq ans.